



Date de génération de ce justificatif : 28/07/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

LES VOLAILLES DE KERROUI – Constitution de société

Référence :

Départements de publication : Morbihan

Annonce légale publiée le 1 mai 2026 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société

AVIS DE CONSTITUTION

[filet]

Aux termes d'un acte signé électroniquement le 21 avril 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle Dénomination :

LES VOLAILLES DE KERROUI

Siège : 15 Kerdroguen, 56390 COLPO Durée : QUATRE VINGT DIX NEUF (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 1.000 € Objet : Elevage, production de volailles ; Culture de céréales ; Abattage, découpe de volailles, Transformation, conditionnement de volailles et de produits à base de volailles ; Commercialisation de volailles et de produits à base de volailles ; Fabrication, préparation, et vente de plats préparés à emporter, notamment de crêpes et galettes ; Vente de produits alimentaires ; Vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées ; Traiteur ; Exploitation de tous points de vente, magasin, boutiques, rayons spécialisés, camions, stand de marché ou de grande distribution, et le cas échéant, de services de vente en ligne pour la commercialisation des produits alimentaires de la société, Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix des associés présents ou représentés disposant du droit de vote Présidente : Madame de LORGERIL Angélique, demeurant 279 Impasse de Kerroui, 56390 GRAND CHAMP est nommée Présidente pour une durée illimitée. Directeur général : Monsieur de LORGERIL Xavier, demeurant 279 Impasse de Kerroui, 56390 GRAND CHAMP est nommée Directeur Général Pour une durée illimitée. La Société sera

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

— immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de VANNES. —

Pour Avis.
La Présidente

[Consulter cette annonce en ligne](#)